

BONDY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2025

RAPPORT 11/04/25-03

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ENTRE L'ORDRE DEPARTEMENTALE DES SAGES FEMMES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BONDY

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités, l'Ordre Départemental des Sages-Femmes a sollicité le CCAS pour l'occupation de locaux situés à la **Maison Marianne**.

Cette demande s'inscrit dans une volonté de rapprochement des acteurs locaux de la santé, tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles au sein de nos équipements.

Le déménagement de l'ODSF à la Maison Marianne est prévu pour le **20 mai 2025**. Le CCAS a confirmé sa capacité à accueillir l'organisme depuis le début de l'année.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition des locaux à l'Ordre départemental des Sages-Femmes

D'AUTORISER le président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire

DIT que la Directrice du CCAS est responsable de l'exécution de la convention.

Stephen HERVE

Président du Centre Communal d'Action Sociale

BONDY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2025

11/04/25-03

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril, à 18 heures, se sont réunis les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Stephen HERVE, sur convocation individuelle, faite le 28 mars, en exécution du décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Stephen HERVE
- Madame Joelle MOTTE,
- Madame Cristel FABRIS,
- Madame Christelle LE GOUALLEC,
- Monsieur Patrick GIBERT,
- Madame Oldhynn PIERRE, à partir de 18h15
- Madame Nezha DECOURRIERE
- Monsieur Christian BILLOTTE,
- Madame Mariam THIAM,
- Madame Chantal GARDET,
- Madame Eliane LOUISON,
- Madame Michèle BAHURLET
- Madame Sylvette GIRAUD

ETAIENT ABSENTS et/ou EXCUSES :,

- Monsieur Maxime ATTYASSE à Madame Mariam THIAM.
- Monsieur Lakhdar FEMMAMI, à partir de 18h28.

Secrétaire de séance : Madame Audrey GUENICHE, Directrice Santé Solidarité et Autonomie, Directrice du CCAS



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ENTRE L'ORDRE
DEPARTEMENTAL DES SAGES FEMMES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE BONDY**

LE CONSEIL,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-5 et suivants

VU la demande formulée par l'Ordre Départemental des Sages-Femmes en vue de bénéficier de locaux au sein de la Maison Marianne

VU le projet de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération

CONSIDERANT que le CCAS dispose des locaux nécessaires et adaptés à cette mise à disposition

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville d'accueillir l'Ordre Départemental des Sages-Femmes au sein d'un lieu regroupant des acteurs médico-sociaux;

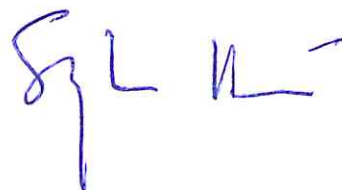
APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux entre le CCAS de Bondy et l'Ordre département des Sages-Femmes

AUTORISE le Président à signer la présente convention,

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a surname, positioned below the official title of the President of the Centre Communal d'Action Sociale.